

ACCUEIL PERISCOLAIRE
Fonctionnement pour l'année
2024/2025

- L'accueil périscolaire (matin, soir) se tiendra dans le bâtiment de l'ALSH entrée directe par la cour de l'école élémentaire.
- **Horaires :**
 - Le matin à partir de 7h30 jusqu'à 9h
 - Le soir de 17h à 18h 30

- **Inscriptions :**

Obligatoires pour l'accueil du SOIR : avant 12h (inscrire de façon lisible, nom, prénom et classe de l'enfant) :

- Pour les élèves du primaire sur le tableau d'affichage devant l'école primaire
- Pour les élèves de la maternelle sur le tableau d'affichage devant l'école maternelle

Ne pas oublier de remplir la fiche de renseignements et de la remettre aux responsables.

Seuls les enfants inscrits seront accueillis dans la structure.

Pour un changement de dernière minute le soir (ce qui doit rester exceptionnel), prévenir **impérativement** la personne responsable de l'accueil périscolaire au 06 38 89 70 60 ou, en cas d'urgence, la directrice de l'école au 04 92 21 33 18.

Si un enfant inscrit à l'accueil du soir est récupéré à 17h par les parents ou une **personne autorisée**, le personnel de la garderie doit en être averti.

En cas d'absence non prévenue, le temps d'accueil périscolaire sera facturé.

- **Fonctionnement :**

Tous les élèves sauf ceux de CM2 sont récupérés dans leur classe par le personnel de la garderie. Les parents dont les enfants ne se présentent pas seront prévenus par téléphone.

- **Tarifs :**

- De 7h30 à 9h ou de 17h à 18h30 : Forfait pour 1 enfant : 1.60€
Forfait pour 2 enfants ou plus : 2.10€
- De 8h30 à 9h ou de 17h à 17h30 : 0.65€ par enfant
- Si les enfants sont récupérés après 18h30 : 5€/enfant

Le Maire,

Maurice CHAUTANT

